



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 mars 2025 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Sylvain Archambault, Johnny Izzi, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du maire suppléant Pierre Lamoureux.

Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette est absent.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton - Loi 25
 - 4.2 Planification des besoins d'espaces 2026-2036
 - 4.3 DON - Centre d'entraide régional d'Henryville
 - 4.4 Ressources humaines - Suspension sans solde - employé n° 206
- 5 FINANCES
 - 5.1 Autorisation - Accès à Revenu Québec- Directrice générale adjointe
 - 5.2 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (1re version)
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2025
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Nomination - Comité d'étude des demandes de démolition
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 MADA - nomination membres - comité de pilotage
 - 9.2 Motion de remerciements - Carnaval
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres - Réfection intersection 42e rue Ouest et Avenue Champlain
 - 10.2 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres - Réfection 16e Avenue Ouest
 - 10.3 Octroi de contrat- Shellex Groupe conseil - 16e Avenue Ouest



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



11 RÉGLEMENTATION

11.1 Adoption - règlement 467-2019 (2025-2) sur les tarifs municipaux modifiant le règlement 467-2019 (2025-1)

11.2 Dépôt du certificat de tenue de registre pour le règlement 322-2009-36

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

13.1 Déboursés de février 2025

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13449-03-03 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

13450-03-03 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

13451-03-03 4.1 Mandat à Raymond Chabot Grant Thornton - Loi 25

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable de la protection des renseignements personnels qu'elle détient et qu'elle a délégué la fonction de responsable de la protection des renseignements personnels à Lukas Bouthillier, directeur général ;

CONSIDÉRANT les exigences de la loi 25 et la complexité pour la mettre en application, il y a lieu d'être accompagné dans ce dossier par la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin d'opérationnaliser les pratiques imposées par le programme de gouvernance de la Municipalité et ainsi être capable de générer les fichiers de renseignements personnels et une cartographie complète des activités de traitement ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 19 février 2025 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton au montant 20 630 \$ plus taxes applicables ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



DE MANDATER la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour accompagner le responsable de la protection des renseignements personnels à répondre aux exigences de la loi 25 sur la protection des renseignements personnels des citoyens du Québec, et ce, pour un montant de 20 630 \$ plus taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13452-03-03 4.2 Planification des besoins d'espaces 2026-2036

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus annuel de consultation des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes Rivières (CSSDHR), comme prescrit aux articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la CSSDHR a transmis à la Municipalité la Planification des besoins d'espace 2026-2036 qui sera adoptée par le conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT que la planification des besoins d'espace a été élaborée en tenant compte de la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que des informations reçues des municipalités et des MRC à l'automne 2024, relatives aux développements domiciliaires sur leur territoire. La planification tient également compte des avis reçus des municipalités et des MRC lors du processus de consultation prescrit à l'article 272.5 de la LIP ;

CONSIDÉRANT que cette consultation a permis au CSSDHR de confirmer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir pour la construction ou l'agrandissement d'une école ou d'un centre de formation professionnelle ou d'éducation aux adultes ;

CONSIDÉRANT que tel que prévu à l'article 272.7 de la LIP, les municipalités ont maintenant un maximum de 45 jours pour transmettre leur résolution d'approbation ou de refus de la Planification des besoins d'espace 2026-2036, au CSSDHR et à leur MRC ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la Planification des besoins d'espace 2026-2036 du CSSDHR.

13453-03-03 4.3 DON - Centre d'entraide régional d'Henryville

CONSIDÉRANT les bénéfices apportés à la collectivité par le Centre d'entraide Régional d'Henryville ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER un montant de 2 500 \$ pour l'année 2025 au Centre d'entraide Régionale d'Henryville ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13454-03-03 4.4 Ressources humaines - Suspension sans solde - employé n° 206

ATTENDU qu'en vertu du règlement numéro 429-2016 (2022) - Règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des employés, il est recommandé de procéder à la suspension sans traitement d'un employé municipal, matricule #206 à compter du 4 mars 2025, et pour une durée de 10 jours ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux et appuyé par Johnny Izzi

D'autoriser la suspension sans traitement de l'employé municipal, matricule #206, à compter du 4 mars 2025, et ce, pour une durée de 10 jours.

5 FINANCES

13455-03-03 5.1 Autorisation - Accès à Revenu Québec- Directrice générale adjointe

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE Magali Filocco pour la Municipalité de Venise-en-Québec soit autorisée :

- à inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises ;
- à gérer l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;
- à consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

13456-03-03 5.2 Adoption – programmation des travaux dans le cadre du programme de la TECQ (1re version)

ATTENDU que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle ;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028 ;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement ;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2025

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1^{er} au 28 février 2025.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13457-03-03 8.1 Nomination - Comité d'étude des demandes de démolition



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT les articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui autorisent une Municipalité à constituer un Comité de démolition ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles et qu'elle a adopté ce règlement ;

CONSIDÉRANT l'article 148.0.3 qui prévoit que la constitution du Comité et la nomination de ses membres doivent se faire par résolution du conseil municipal annuellement ;

CONSIDÉRANT que les membres de ce Comité doivent être des élus du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal ne souhaite pas s'attribuer les fonctions du Comité de démolition comme le permet la loi ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE renouveler les membres du conseil municipal suivants comme étant les membres du Comité de démolition pour une période d'une année avec possibilité de renouvellement par le conseil municipal :

- Johnny Izzi, Président
- Pierre Lamoureux, Membre et Président substitut
- Alain Paquin, Membre
- Raymond Paquette, Membre substitut

DE DÉSIGNER le responsable de l'urbanisme étant responsable de traiter les demandes de démolition en vertu du Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le no 484-2022, de constituer les dossiers de demandes à être présentés au Comité de démolition et

DE DÉSIGNER l'adjointe à la direction d'agir à titre de secrétaire du Comité de démolition dans ses travaux.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13458-03-03 9.1 MADA - nomination membres - comité de pilotage

CONSIDÉRANT que le Secrétariat aux aînés ainsi que le ministère de la Famille demandent que la Municipalité forme un comité de pilotage pour la mise à jour du plan d'action découlant de la Politique pour les familles et les aînés de la Municipalité ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Sylvain Archambault, conseiller municipal, Yves Émard, Président de la FADOQ de Venise-en-Québec ainsi que Marie-Ève Boulanger, responsable des loisirs, de la culture et des communications à titre de membres du Comité de suivi de la Politique pour les familles et les aînés de la Municipalité.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



13459-03-03 9.2 Motion de remerciements - Carnaval

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Sylvain Archambault et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER le comité organisateur et tous les bénévoles qui se sont impliqués dans l'organisation et la gestion du Carnaval d'hiver du samedi 22 février 2025 à la base de plein air Jacques-Gagné. Leur collaboration et leur générosité ont contribué au succès de cet événement.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13460-03-03 10.1 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres - Réfection intersection 42e rue Ouest et Avenue Champlain

CONSIDÉRANT que le secteur l'intersection 42^e rue Ouest et Avenue Champlain nécessite des réfections ;

CONSIDÉRANT les enjeux de gestion des eaux pluviales ;

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public pour la réfection l'intersection 42^e rue Ouest et Avenue Champlain.

13461-03-03 10.2 Autorisation – ouverture d'un appel d'offres - Réfection 16e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT que le secteur 16^e Avenue Ouest nécessite des réfections ;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de la Municipalité à une subvention ;

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à lancer un appel d'offres public pour la réfection de la 16^e Avenue Ouest.

13462-03-03 10.3 Octroi de contrat- Shellex Groupe conseil - 16e Avenue Ouest

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour la réfection de la 16^e Avenue Ouest ;

CONSIDÉRANT que les travaux sont admissibles à une subvention ;

CONSIDÉRANT qu'un premier mandat a été octroyé ;

Il est proposé par Sylvain Archambault, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de surveillance et de plans et devis pour l'intersection de la 16^e Avenue Ouest pour un montant de 16 250 \$ plus les taxes applicables ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

11 RÉGLEMENTATION

13463-03-03 11.1 Adoption - règlement 467-2019 (2025-2) sur les tarifs municipaux modifiant le règlement 467-2019 (2025-1)

CONSIDÉRANT que le règlement sur les tarifs municipaux a été adopté le 6 janvier 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement 467-2019 (2025-2) a été déposé à la séance ordinaire du 3 février 2025 ;

CONSIDÉRANT que depuis son dépôt, aucune modification a été apportée ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 6 janvier 2025, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a sa copie au registre de règlements ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 467-2019 (2025-2).

RÈGLEMENT N° 467-2019 (2025-2) Établissant les tarifs municipaux

CONSIDÉRANT que le règlement 467-2019 (2025-1) établissant les tarifs municipaux a été adopté le 6 janvier 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été fait et le projet de règlement 467-2019 (2025-2) a été déposé à la séance ordinaire du 3 février 202 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de changer le montant du permis pour vente de feux d'artifices indiqué dans l'annexe D du règlement 467-2019 (2025-1) afin qu'il coïncide avec le montant indiqué dans le règlement 491-2023, plus précisément à l'article 84;

CONSIDÉRANT que depuis son dépôt, aucune modification a été apportée;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement 467-2019 (2025-2) lors de la séance ordinaire du 3 mars 2025, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que présent règlement a sa copie au registre de règlements ;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 – PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ANNEXE D



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Le coût du permis de vente de feux d'artifices de 51 \$ identifié à l'annexe D du Règlement 467-2019 (2025-1) est modifié par le montant de 50 \$.

ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi¹.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général et greffier-trésorier

¹ Avis de motion : 3 février 2025
Dépôt du projet de règlement : 3 février 2025
Adoption du règlement : 3 mars 2025
Avis de promulgation : 4 mars 2025



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE D

SERVICE D'INCENDIE	
Incidents non-résidents sur le territoire	510 \$/h (min 1hr)
Fausse alarme – catégories 1 et 2*	3 ^e intervention : 250 \$ 4 ^e intervention & suivantes : 500 \$
Fausse alarme – catégorie 3*	3 ^e intervention : 750 \$ 4 ^e intervention & suivantes : 1500 \$
Fausse alarme – catégorie 4*	3 ^e intervention : 750 \$ 4 ^e intervention & suivantes : 1500 \$
Pompage avec main d'œuvre	127,5 \$/h (1hr min)
Permis vente feux d'artifices	50 \$ annuellement
Machineries et véhicules	
Camion de service (143)	153 \$/h
Autopompe (243)	306 \$/h
Camion-citerne (743)	255 \$/h
Ambulance (943)	153 \$/h
Unité d'urgence/poste de commandement (1043)	357 \$/h
Unité nautique et remorque (1843)	510 \$/h
VTT	510 \$/h
Rétrocaveuse	Coût réel + 15%
Pince de désincarcération	510 \$ de l'utilisation
Machineries et véhicules (avec ententes)	
Camion de service (143)	Coûts fixes selon les termes de l'entente en vigueur en considération de la majoration annuelle
Autopompe (243)	
Camion-citerne (743)	
Ambulance (943)	
Unité d'urgence/poste de commandement (1043)	
Unité nautique et remorque (1843)	
VTT	
Rétrocaveuse	
Pince de désincarcération	
Services (sans entente)	
Directeur	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Directeur adjoint	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Chef aux opérations	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Capitaine	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Lieutenant	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Pompier	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Premier répondant	Coût horaire plus 30 % (3h min)
Services (avec entente)	
Directeur	



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Directeur adjoint	Coûts fixes selon les termes de l'entente en vigueur en considération de la majoration annuelle
Chef aux opérations	
Capitaine	
Lieutenant	
Pompier	
Premier répondant	
Remplissage de cylindre d'appareil respiratoire	
Autres	
Remplissage de cylindre d'appareil respiratoire	15 \$ / unité
Autres besoins d'intervention	Coût réel + 15%

Catégorie	Usage	Type de bâtiments	Exemples
1 Risques faibles	Résidentiel	Bâtiments de 1 ou 2 étages, de 1 ou 2 logements, isolés ou jumelés	- Cottage - Bungalow
2 Risques moyens	Résidentiel	- Bâtiments d'au plus 3 étages qui répondent à au moins un de ces critères : - De 3 à 8 logements, isolés ou jumelés - De 8 logements ou moins, en rangée - Isolés et abritant un local commercial	- Maison unifamiliale en rangée - Quadruplex isolé sur 2 étages - Duplex jumelé - Triplex isolé avec petit commerce
	Commercial Industriel	Bâtiments d'au plus 2 étages, isolés, avec ou sans logement résidentiel et dont l'aire au sol est inférieure à 600 m2	- Boutique / magasin - Entrepôt - Petit commerce d'alimentation isolé avec résidence au 2e étage
3 Risques élevés	Résidentiel	Bâtiments d'au plus 6 étages qui répondent à au moins un de ces critères : - De 8 logements ou moins, de 4 à 6 étages - De 9 logements ou plus, de 1 à 6 étages - Maison de chambres : 9 chambres ou moins - En rangée ou jumelés et abritant au moins un local commercial - Avec hangar	- Quintuplex en rangée sur 4 étages - Immeuble de 9 logements sur 3 étages - Triplex en rangée avec petit commerce - Duplex en rangée avec hangar
	Commercial Industriel	Bâtiments d'au plus 6 étages qui répondent à au moins un de ces critères : - En rangée ou jumelés, avec ou sans logement résidentiel - Isolés, de 3 à 6 étages, avec ou sans logement résidentiel - L'aire au sol est supérieure à 600 m2 et sans quantité significative de matières dangereuses	- Petits commerces de quartier en rangée ou jumelés - Commerce d'alimentation



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



4	Résidentiel	Bâtiments qui répondent à au moins un de ces critères :	- Auditorium, salle de spectacle, etc.
Risques très élevés	Commercial	- De 7 étages ou plus, ou 23 mètres de hauteur	- Aqueduc
	Industriel	- Maison de chambres : plus de 9 chambres	- BGH
	Institutionnel	- Une institution où les occupants ne peuvent évacuer d'eux-mêmes en raison de leur âge, d'un handicap ou parce qu'ils sont confinés dans un lieu dont ils ne peuvent sortir seuls	- Église
		- Un risque élevé de conflagration est présent	- Garderie
		- L'impact d'un incendie est susceptible d'affecter le fonctionnement de la ville	- Aréna
			- Magasin d'entrepôt
			- Établissement de soins ou de détention
			- Résidence supervisée
			- Bâtiment vacant, dangereux ou à risques particuliers
			- Centre commercial (+ de 45 magasins)
			- Écoles (primaire, secondaire, etc.)
			- Motel, hôtel, discothèque
			- Poste d'exploitation électrique

11.2 Dépot du certificat de tenue de registre pour le règlement 322-2009-36

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement n° 322-2009-36 amendant le règlement de zonage visant la mise à jour de certaines dispositions telles que plantation d'arbres, usages additionnels à l'habitation et modification de normes applicables aux zones Ha-50 et Cm-9.

12 AFFAIRES NOUVELLES

12.1 Décès de Jean-Pierre Tremblay

12.2 Remerciements aux personnes impliquées dans l'organisation du Carnaval

12.3 Remerciements aux pourvoyeurs de la Municipalité, car ils contribuent à l'essor des commerces locaux en accueillant les visiteurs.

13 COMPTES DU MOIS

13464-03-03 13.1 Déboursés de février 2025

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de février 2025, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 440 438,27 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 41 940,84 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

13465-03-03 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 17.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Pierre Lamoureux, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Pierre Lamoureux
Maire suppléant

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC		
LISTE DES DÉBOURSÉS DU 25-01-2025 / 21-02-2025		
Fournisseur	Montant	Description
CHÈQUES		
CADIEUX SOPHIE	4 080.00 \$	Loisirs-cours de yoga
EXPLOSIUM COMMUNICATION VISUEL	1 273.35 \$	Loisirs-carnaval
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	33 442.00 \$	Transport-Adapté
MORNEAU STÉPHANE	340.55 \$	Adm- Remb taxes
*ALUMASAFWAY INC.	5 891.49 \$	Sentier-Passerelles
EMRN	469.78 \$	SPR-Matériel
GARAGE RAYMOND INC.	384.03 \$	SSI-CITERNE 744
PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GODBOUT	227.90 \$	SPR-ÉPIPEN JR.
*SHELLEX GROUPE CONSEIL	15 981.53 \$	AQU-BOUCLAGE RÉSEAU
MINISTRE DES FINANCES DU QC.	133.00 \$	FORMATION EAU USÉS
MINISTRE DES FINANCES DU QC.	133.00 \$	FORMATION EAU USÉS
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	736.58 \$	SSI-LICENCE RADIO
	63 093.21 \$	
PRÉLÈVEMENTS		
AMAZON CANADA	2 042.92 \$	ADM-ÉPICERIE-SAC RECYCLAGE
LES ENTRETIENS ARCHAMBAUL	8 048.25 \$	TRANSPORT IER VERSEMENT DÉNEIGEMENT DOM CHAMPLAIN
UNI-SELECT CANADA INC.	448.72 \$	VOIRIE-PIÈCE ARGO-GUENILLES
HYDRO-QUÉBEC	4 598.09 \$	HYDRO-GALERIE D'ART-USINE
DESJARDINS	150.00 \$	ADM-FRAIS BANCAIRE MENSUEL
HYDRO-QUÉBEC	2 425.91 \$	HYDRO-ÉCLAIRAGE DES RUES
KREBS GRAPHISME	1 138.25 \$	75E ANN/CONCEPTION LOGO BANDROLES
HYDRO-QUÉBEC	413.91 \$	HYDRO-AJOUT DE LUMINAIRES DOMAINE CHAM.
B. FRÉGEAU ET FILS	4 635.07 \$	AQU-BRIE 12E AVENUE OUEST/21E RUE OUEST
AMILIA	303.05 \$	ADM-FRAIS TRANSACTION EN LIGNE
9303-6960 QUÉBEC INC.	43 115.63 \$	TRANSPORT IER VERSEMENT DÉNEIGMENT ROUTIER
ADGMQ	1 011.78 \$	ADM- INSCRIPTION CONGRES 2025
ADMQ	724.34 \$	ADM- INSCRIPTION CONGRES 2025/FORMATION
ALOLA COMAPGNIE	1 323.88 \$	BASE PLEIN AIR-TUBE À NEIGE
AMAZON CANADA	363.70 \$	ADM-SSI FOURNITURE ET FOURNITURES DE BUREAU
ARÉO-FEU LTÉE	2 419.07 \$	SSI-COMPRESSEUR CASERNE
ASSOCIATION DES CHEFS	367.92 \$	SSI-COTISATION ANNUEL P. SAURIOL
BOIVIN ET GAUVIN	791.03 \$	SSI-ÉQUIPEMENT GANTS
BORDO, LANA	675.24 \$	ADM-CONCIERGERIE
BOUTHILLIER, LUKAS	666.00 \$	ADM- REMB. COTISATION CPA
BENEVA	2 475.85 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CARDIO CHOC	250.65 \$	SPR-ÉQUIPEMENT PLANCHE DORSALE
CASHMAN ANNE	35.00 \$	URB- CCU JANVIER 2025
COMBEQ	735.84 \$	URB-CONGRES 2025
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	133.80 \$	ADM-ADAPTEUR COMPTEUR D'EAU 1 1/2
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	3 294.04 \$	TRANSPORT IER VERSEMENT DÉNEIGEMENT ENTRER ET TROTTOIR
COURTEMANCHE-LAPIERRE LAU	35.00 \$	URB-CCU JANVIER 2025
EUROFINS / ENVIRONEX	3 591.25 \$	AQU-EGO / ANALYSES EAU POTABLE ET USÉES
GARAGE S. BELHUMEUR	1 626.96 \$	SSI-RÉPARATION RAM
G.E.S.T.I.M. INC.	1 310.72 \$	URB-HONORAIRES PROFESSIONNELS URBANISME
LALONDE NICOLE	35.00 \$	URB-CCU JANVIER 2025
LIBRAIRIE MODERNE	116.74 \$	BIBILO-LIVRES
MASSÉ DOMINIC	35.00 \$	URB-CCU JANVIER 2025
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	33 705.01 \$	ADM-QUOTE-PART MATIÈRES RÉSIDUELLES-BACS
NETTOYEUR MARTIN	496.54 \$	ADM-C.CULTUREL / ENTRETIEN TAPIS
PITNEY BOWES	1 724.63 \$	ADM-RECHARGE
PROANIMA	1 896.15 \$	URB-CONTROLE ANIMALIER
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	31 656.00 \$	RÉGIE-RISTOUNE 2023
RÉSEAI BIBLIO MONTÉRÉGIE	17 068.11 \$	BIBLIO-TARIFICATION ANNUEL
ROBICHAUD DIANE	35.00 \$	URB-CCU JANVIER 2025
RYAN NATALIE	43.66 \$	ADM- REMB REPAS CAUCUS
*TETRA TECH QI INC.	2 236.29 \$	RÉSEAU-HONORAIRES AUTOMATISATION PP3
TPQUÉBEC	632.36 \$	VOIRIE-FORMATION TPQUÉBEC
LES VÉHICULES OFF-ROAD	35.85 \$	VOIRIE-PIÈCES ARGO
ST-JEAN CAROLE	1 326.00 \$	LOISIRS-COURS DE DANCE
AMAZON CANADA	49.09 \$	LOISIRS-VERRES
BEAUDIN JEAN-FRANCOIS	505.89 \$	SSI-BOTTINES



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



PUROLATOR INC.	238.36 \$	ADM-SSI-SPR-ENVOIE COLIS ET LETTRE
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	4 222.36 \$	ADM-VOIRIE-SSI
TÉLUS	152.96 \$	LIGNES CELLULAIRES
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL IN 15-02-25	4 970.91 \$	PARCS CONCIERGERIE
L'HOMME ET FILS ENR	110.95 \$	VOIRIE-PARC
MARCHÉ VENISE	163.69 \$	ADM- ÉPICERIE/SSI-ÉPICERIE
SUPER SOIR	1 867.58 \$	VOIRIE-SSI CARBURANTS JANVIER
MINISTÈRE DES FINANCES DU QC.	0.56 \$	SOMMAIRE RELEVÉ 1 2024
L'HOMME ET FILS ENR	1 501.04 \$	VOIRIE-PARCS
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	788.90 \$	SSI-VÊTEMENT
ASSOCIATION DES GESTIONNAIRES DES CHEFS	367.92 \$	SSI- COTISATION ANNUEL S. BERGER
CHRISTOPHE GAUD MUSIQUE	459.00 \$	LOISIRS-COURS DE GUITARE
CMP MAYER INC.	5 295.75 \$	SSI-ÉQUIPEMENT BUNKER
DIALOGUE TECHNOLOGIES INC	39.68 \$	ADM-DIALOGUE
*ELOI MOISAN	3 303.92 \$	SENTIER-PASSERELLES
*LES ENTREPRISES FOBROCO INC.	5 387.10 \$	RÉSEAU EGO-DÉODORISANT POUR RÉSEAU
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	829.21 \$	ENVIRONNEMENT-QUAI MUNICIPAL
HYDRO QUÉBEC	15 439.24 \$	HYDRO-PARCS STATION POMPAGE ÉCLAIRAGE-USINE...
IHR-INFORMATIQUE	51.74 \$	ADM-BOÎTE VOCAL
LIBRAIRIE LARICO INC.	631.95 \$	BIBLIO-LIVRES
LIBRAIRIE MODERNE	568.67 \$	BIBLIO-LIVRES
OZOGRAM INC.	1 326.12 \$	USINE-PIÈCES POMPE DOSSEUSE
PAPETERIE COWANSVILLE	165.79 \$	ADM-FOURNITURES
RÉAL HUOT INC.	664.84 \$	AQU-INVENTAIRE VANNE
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	43.62 \$	BIBLIO-LIVRE REMPLACEMENT
*ROYAL PYROTECHNIE INC.	4 713.97 \$	75E ANN / CARNAVAL FEUX D"ARTIFICE
RYAN NATALIE	31.03 \$	ADM-REMB REPAS CAUCUS
SANIBERT	465.53 \$	SENTIER ET BASE PLEIN AIR / TOILETTES
*VISTECH HAUTE-YAMASKA	4 426.54 \$	SENTIER-PASSERELLES
	238 978.12 \$	
*ENGAGEMENTS	302 071.33 \$	
	138 366.94 \$	
	440 438.27 \$	